

AAGROUP PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 12-12bis, impasse Mousset,
75012 PARIS
829 339 324 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 334 387,85 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	334 387,85 euros
------------------------	------------------

Affectation :

Autres réserves	77 387,85 euros
Dividendes	257 000,00 euros

La mise en paiement du dividende sera effectuée au siège social, à compter du 16 juin 2026.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 139 200,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 117 800,00 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

174 308,44 euros

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 101 708,44 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 72 600,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

190 000,00 euros

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 99 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 91 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

394 000,00 euros

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 221 400,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 172 600,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président**

Bruno LAUDAT

✓ Certifié par  yousign

Bilan Actif

✓ Certifié par  you sign

		Du 01/01/2025 au 31/12/2025		Au 31/12/2024
Bilan Actif		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net
Capital souscrit non appelé	I			
Frais d'établissement	II			
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires		713	713	
Fonds commercial		30 000		30 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions		9 927	19	9 907
Instal. techniques, matériel et outillages indus.		1 300	1 300	
Autres immobilisations corporelles		140 895	59 812	81 084
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				97 441
Immobilisations financières (1)				
Participations		7		7
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières		10 504		10 504
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III		193 346	61 845	131 501
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production		203 409		203 409
Produits finis				68 160
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés		531 471		531 471
Autres créances		56 830		56 830
Charges constatées d'avance		696		696
Capital souscrit et appelé, non versé				1 003
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités		370 796		370 796
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV		1 163 203		1 163 203
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 356 548	61 845	1 294 704
Frais d'émission des emprunts	V			
Primes de remboursement des emprunts	VI			
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII			
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 356 548	61 845	1 294 704
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an				594 126
				922 693

Bilan Passif

Bilan Passif		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Capitaux propres			
Capital	(dont versé)	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		10 000	10 000
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserve légale		2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		122 021	121 950
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		334 388	394 071
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I		488 409	548 021
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS II			
Emprunts et dettes (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		45 188	77 829
Emprunts et dettes financières diverses (2)			72 257
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		294 279	194 823
Dettes fiscales et sociales		312 460	392 472
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		154 369	
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III		806 295	737 381
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		IV	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)		1 294 704	1 285 402
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		785 000	692 193
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 275 683		2 275 683	1 835 765
Montant net du chiffres d'affaires	2 275 683		2 275 683	1 835 765
Production stockée			135 249	-42 627
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			202	59
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I			2 411 134	1 793 196
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			965 387	619 066
Impôts, taxes et versements assimilés			7 891	9 121
Salaires			694 588	377 358
Cotisations sociales			249 309	249 082
Dotations aux amortissement sur immobilisations			41 253	32 504
Dépréciations sur immobilisations				
Dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			717	223
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II			1 959 144	1 287 354
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			451 990	505 842
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
Produits financiers				
Produits financiers de participation (2)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produit des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V				

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	3 259	701
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES VI	3 259	701
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-3 259	-701
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	448 732	505 141
Produits exceptionnels VII		18 084
Charges exceptionnelles VIII		2 012
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		16 073
Participation des salariés aux résultats IX		
Impôts sur les bénéfices X	114 344	127 142
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 411 134	1 811 280
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 076 747	1 417 209
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	334 388	394 071
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	1 861	341

Règles et méthodes comptables

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 294 704 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 334 388 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'acquisition du fonds de commerce de cabinet d'architectures anciennement exploité par la société KOZ ARCHITECTES, adjugé dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire ouverte par jugement du Tribunal de commerce de Paris en date du 25 septembre 2024.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entrée en vigueur du Règlement ANC 2022-06 à compter de 01/01/2025 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes à l'exception du format de présentation du bilan et du compte de résultat.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.

Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.